

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8

Poste :

Un an... 35 fr. Six mois... 18 Trois mois... 10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BELLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, Rue Fléchet, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Octobre 1879.

Chronique générale.

LE DÉGOUT.

Il y a une haute moralité à tirer des banquets du 29 septembre.

Partout les souscripteurs ont été beaucoup plus nombreux que l'on ne s'y attendait.

Et ces souscripteurs n'étaient pas seulement des légitimistes ; parmi eux, l'on a vu des hommes de tous les partis et beaucoup de républicains... de ces républicains honnêtes qui avaient cru la République possible et qui voudraient, parce que les révolutions les épouvantent, qu'elle pût devenir et rester sage.

Ces républicains représentent cette classe d'hommes de bonne volonté qui se laissent prendre facilement aux grandes phrases sur la liberté, aux belles promesses des Thiers, des Gambetta, et au libéralisme des Jules Simon, des Laboulaye.

Chez ces gens-là, qui sont des conservateurs dévoyés, l'instinct de la conservation reprend le dessus.

Ils commencent à être découragés ; ils ne comprennent pas les tiraillements des groupes républicains ; ils n'admettent pas la persécution contre des institutions respectables, et qui rendent à la société les plus grands services.

La République leur paraît décidément incompatible avec la tranquillité, avec la paix sociale, avec la liberté. Ils ne voient pas que les difficultés anciennes soient résolues ; et ils voient, au contraire, qu'il en surgit à chaque instant de nouvelles.

Ils considèrent que les ministères républicains ne peuvent durer que quelques mois ; que la vie parlementaire est une guerre perpétuelle pour donner l'assaut au pouvoir.

En un mot, ils sont dégoûtés. Ils lâchent la République, qui ne leur a donné jusqu'ici que des craintes.

L'occasion des banquets du 29 septembre s'est présentée ; ils l'ont prise.

C'est l'instinct conservateur qui se réveille.

La plupart y sont allés sans but bien déterminé, mais pour faire une manifestation, parce qu'ils se disent : « Il faudrait pourtant sortir du désordre dans lequel nous nous perdons ! »

Nous sommes vraiment un peuple bien heureux.

Notre dette publique est énorme ! le budget annuel grossit sans cesse... Ce n'est pas assez ! Voici le cortège des rentes amortissables.

L'année prochaine, le gouvernement émettra :

1° Pour 466,097,000 fr. en rente 3 0/0, qui étaient autorisés pour cette année ;

2° Pour 560,358,000 fr. en rente 3 0/0, applicables à l'année 1880.

Ce qui ajoutera à notre dette 1 milliard 26 millions.

Cette première somme de 1 milliard 26 millions sera employée ainsi : — aux travaux publics, 615 millions ; à la guerre, 356 millions ; à la marine, 44 millions, et à l'Algérie, 44 millions.

Puis on continuera ainsi à augmenter notre dette d'environ un demi-milliard par an, pendant dix ans...

Toujours le gouvernement à bon marché !

M. Waddington, dans le dernier conseil des ministres tenu aux affaires étrangères, a donné l'assurance aux membres du cabinet que tout serait prêt à la Chambre des députés et au Sénat pour rouvrir la session de Paris le 27 novembre.

La statue d'Arago, récemment élevée à Perpignan, vient de servir de cible aux ai-

mables communards de la localité, qui l'ont criblée de pierres et de souillures.

Dans une réunion d'amnistiés qui a eu lieu à Montmartre lundi soir, il a été proposé d'ouvrir une souscription, dans l'arrondissement d'abord, pour élever une statue à Courbet, le peintre d'Ornans, si malencontreusement fourvoyé dans la Commune, mais qui n'en est pas moins considéré par les anciens déportés comme un ami auquel ils veulent rendre un hommage en souvenir du déboulonnement de la colonne Vendôme.

A l'unanimité, la proposition a été acceptée et un comité a été formé séance tenante pour recueillir des adhérents. Si la souscription marche bien dans le 18^e arrondissement, on l'étendra à d'autres quartiers de Paris.

CONNAIS-TOI TOI-MÊME.

Cette maxime des anciens paraît oubliée des feuilles républicaines qui, toutes à l'unisson, s'efforcent de tymaniser et de ridiculiser les agapes légitimistes.

M. de Girardin, républicain de fraîche date, a osé qualifier le 29 septembre de journée des fourchettes, et l'un des plus modérés parmi les journaux démocratiques, le Soir, ne craignait pas d'écrire dans un de ses derniers numéros :

« Le 29 septembre, anniversaire de la naissance du comte de Chambord, les légitimistes ont banqueté, toasté et crié... »

Mais les républicains font-ils autre chose ? est-ce qu'on n'a pas banqueté à Bordeaux, à Lyon, à Marseille, à Montpellier ? est-ce qu'on ne toasté pas en ce moment même en Algérie en l'honneur de ces parlementaires qui se vengent à table du silence prudent qu'ils gardent dans les deux Chambres ?

Est-ce que le régime républicain n'est pas une bacchanale perpétuelle ?

Il sied bien en vérité aux acteurs et aux comparses de cette comédie de prendre un

ton grave pour gourmander les autres, et pour reprocher à des amis fidèles de célébrer une fois par an la naissance d'un chef si justement aimé et honoré !

Dans la France d'aujourd'hui, les pétroleurs de la Commune ont-ils seuls droit à des toasts et à des hommages publics ?

Nous avons déjà annoncé que le gouvernement espagnol s'était plaint à M. Waddington de ce que les intransigeants espagnols pouvaient librement tenir des conciliabules à Paris, et qu'il avait réclamé des mesures qui lui donnassent satisfaction.

Nous apprenons que M. le ministre des affaires étrangères a répondu à l'ambassadeur d'Espagne que le gouvernement de la République ne pouvait point expulser les généraux réfugiés, tant que leurs actes ne tomberaient pas sous le coup des lois françaises.

LES PROSCRITS DE LA CHARITÉ.

Le ministre de l'intérieur va adresser dans quelques jours aux préfets des instructions très-détaillées, relatives à l'exécution de la loi votée par les Chambres sur la reconstitution des commissions administratives des bureaux de bienfaisance et des hospices.

On sait que cette loi exclut le curé de la commission dont les membres, en dehors du maire, seront nommés, désormais, deux par le conseil municipal et quatre par le préfet.

Cette réorganisation portera sur 16,000 commissions, comprenant cent mille membres ; il y aura donc lieu de convoquer 16,000 conseils municipaux, pour faire élire à chacun d'eux les deux membres dont la loi leur réserve la nomination.

Entre autres choses, le ministre prescrit aux préfets d'apporter dans tous les détails de cette opération la plus grande célérité, afin que cette œuvre de laïcisation de l'assistance publique soit achevée à la fin de l'année, et que les nouvelles commissions puis-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

LES GAVÉSIO.

(Suite.)

Armand répondit alors au vieux Gavésio ; il le remercia du zèle et du dévouement de tous les siens, se fit nommer le petit nombre de gens, métayers, redevanciers ou valets de ferme sur lesquels on pouvait encore compter, et s'informa du nombre de fusils disponibles.

— Autant nous sommes, autant nous aurons de fusils, répondit l'un des métayers, car les gens qui en ont nous les ont déjà promis.

Les partisans préparés à la résistance montaient, tout compris, à une vingtaine.

— Mais enfin, s'écria Kerfuntun, quand vous leur avez parlé de la religion !

— Ils ont répondu, dit Jean du Gavre, que le curé jureur était retiré, que le recteur de Saint-Ermeil était dans sa cure, et qu'on ne les empêchait plus d'aller à la messe.

— Ne savent-ils donc pas ce qui se passe à

Vannes, à Auray, à Ploërmel et dans toute la France ?

— Morvan-Béquille et les Gavésio, Bastin et bien d'autres, venus pour le marché aux bestiaux, le leur ont assez dit, sans me compter.

— Eh bien ? — Ils pensent qu'on ne touchera point à l'église de Saint-Ermeil !

M. de Kerfuntun fit un geste d'impatience. — Et quand vous leur avez parlé de nous, qui sommes prêts à nous mettre à leur tête !

— Pierre Gavésio vous a déjà répondu, dit Jean du Gavre qui devait à ses fréquentes communications avec les villes une plus grande facilité d'élocution.

— On nous abandonne donc, s'écria M. de Kerfuntun ; ne leur avez-vous pas dit que les sans-culottes ont enfermé le Roi en prison et veulent le mettre à mort.

Après un moment d'hésitation, Jean du Gavre répliqua :

— Ce n'est pas moi qui pense comme eux, monsieur de Kerfuntun, Dieu m'en garde ! mais enfin voici ce qu'ils disent à ça. Ils disent que les nobles parlent à cette heure au nom du Roi, et qu'il n'y a pas cinq ans ils se révoltaient contre lui... Les patriotes n'ont pas manqué de leur faire cette leçon, voyez-vous... Quand on sème du mauvais grain, on a beau sarcler après, il pousse toujours de la mauvaise herbe.

— Les infâmes ! s'écria le conspirateur ; ils nous accusent de travailler dans des vues personnelles, et les paysans se laissent aveugler...

— Justement ! interrompit Jean du Gavre ; pourtant, il faut dire qu'hormis dans les endroits qui touchent aux villes, c'est encore pour les gentilshommes que nous sommes tous. Voyez-vous, Monsieur, tant qu'on ne mettra pas la main sur les paysans, ils ne se lèveront pas !

Les conversations particulières succédèrent bientôt à la conférence générale ; il fallait bien se rendre aux tristes nouvelles données par Gavésio et confirmées par Jean du Gavre. Malgré quelques attroupements que dissipa la gendarmerie, malgré quelques engagements partiels, causés surtout par la violation des églises ou par l'introduction des prêtres assermentés, les Bretons étaient fort éloignés de vouloir la guerre civile.

On parla de Rosven et de sa défense ; une voix s'éleva pour conseiller aux maîtres d'abandonner le manoir et de se retirer dans la gentilhommière de Kerbezec, située à deux lieues de Rosven, dans un pays impraticable. Mais l'état de la bonne femme, dont l'agonie se prolongeait, mais la vieillesse du bonhomme, que tuerait inévitablement un changement quelconque dans ses habitudes, firent repousser la proposition à l'unanimité.

Cependant le maître et seigneur de Rosven s'étonnait de l'absence prolongée de tous ses fils.

Deux fois il prêta l'oreille comme s'il croyait entendre une rumeur étrange dans la salle basse, — deux fois, d'un ton inquiet, il demanda où étaient Armand et Michel, Hilaire et le chevalier.

— Ils sont dans le salon, dit Mérite.

— Et vos enfants, Louise ?

— Ils sont à l'étude, gardés par leur bonne.

— Je ne sais ce qui se passe, murmura le vieillard, mais il y a du nouveau dans la maison...

Non ! Non ! que personne de vous ne sorte, s'écria-t-il en voyant que Francésa voulait descendre. Laissez la porte ouverte !... Je veux entendre.

Un bruit confus de voix, parmi lesquelles on reconnaissait celle des fermiers, parvint à l'oreille du vieillard octogénaire.

— Donnez un coup de sonnette !

— Mon père, si vous vouliez dire ce qui vous manque... demanda Louise.

Le bonhomme fronça les sourcils. Mérite et Francésa, étonnées, n'osaient rien ajouter.

Un domestique entra.

— Descendez, commanda le bonhomme, et reviens de suite avec Thomas et Marianne.

Cet ordre fut exécuté ; deux des serviteurs du logis et une vieille femme de chambre rentrèrent un instant après. Marianne reçut mission de veiller la malade ; les deux domestiques, obéissant à l'impérieuse volonté du vieillard, le descendirent dans l'escalier.

sent fonctionner dès le commencement de 1880.

Les journaux républicains, pronant leurs désirs pour des réalités, avaient annoncé que le bey de Tunis irait faire sa cour à la commission parlementaire qui voyage en Algérie.

Si ces journaux s'étaient renseignés au ministère des affaires étrangères, ils auraient appris que le bey est gravement malade depuis très-longtemps.

On peut juger du repentir des amnisties par le fait suivant :

« On nous rapporte, dit l'Univers, que l'un d'eux, qui habite aujourd'hui le quartier de l'Ourcine, se vante partout d'être un de ceux qui ont tué l'archevêque de Paris. »

Cet aimable citoyen doit être tout prêt à recommencer.

On lit dans le Moniteur :

« M. Jules Ferry peut trouver dans le Journal officiel un nouvel argument en faveur de l'article 7. C'est la liste des élèves reçus à l'École Polytechnique qui le lui fournit. Le premier nom qui figure sur cette liste est, nous assure-t-on, celui d'un élève de la rue Lhomond. Il paraît que les Révérends Pères ont remporté un succès pareil à l'École Saint-Cyr et à l'École Forestière. Les Jésuites sont décidément intolérables, et il est grand temps qu'on leur défende d'enseigner, si l'on ne veut pas voir sortir de leurs mains tout ce que notre administration et notre armée comptent de sujets distingués. »

Dans la liste des 200 candidats admis à l'École Polytechnique, la seule Ecole Sainte-Geneviève compte 32 de ses élèves, 49 dans la première centaine et 43 dans la seconde, avec le premier de la promotion, M. Marie-Jean Maître.

L'Impératrice de Russie vient de faire louer à Cannes cinq villas par son maréchal du palais : la villa des Dunes, avec ses dépendances, la villa Saint-Chéron, la villa Henri IV, le chalet des Pins et la villa Tietli. On s'occupe des préparatifs de l'installation de l'Impératrice, qui habitera la villa des Dunes.

Nous pouvons affirmer, d'après les renseignements les plus sûrs, que M. Gambetta prononcera en Suisse, devant des auditeurs choisis et réunis exprès pour cette circonstance, un discours sur la politique intérieure et extérieure de la France.

Au point de vue de l'intérieur, le président de la Chambre s'expliquera une fois pour toutes relativement au programme des intransigeants. Il fera allusion au discours connu de M. Louis Blanc, dira les points qu'il accepte et ceux qu'il rejette.

Puis, appuyé sur les trois jeunes amies, il parut au seuil du salon de Rosven.

Gentilshommes et paysans firent silence. Jean-François Bozec de La Fougères, alors âgé de quatre-vingt-huit ans, promena son regard sur l'assemblée ; son front pâle était sévère, toute sa personne avait revêtu une majesté inaccoutumée. Il ne prononça que ces deux mots :

— Me voici !

Mais ces deux mots, quoique dits d'une voix éteinte, retentirent dans toute la salle.

L'étonnement, le respect, la vénération semblaient enchaîner chacun à sa place ; il fallut que le vieillard ajoutât :

— Qu'on m'assoie sur mon grand fauteuil, au milieu de mes fils et de mes serviteurs !

Dix hommes s'élançèrent vers le patriarche, et débarrassant les jeunes femmes de leur noble fardeau, posèrent Jean-François sur un siège élevé auprès de la haute cheminée blasonnée de gueules à la croix pattée d'or.

On lui mit un tabouret sous les pieds.

— Faut-il nous retirer ? demanda Louise au nom de ses sœurs.

— Qu'elles restent ! dit le seigneur châtelain ; qu'elles restent ! et qu'on m'amène mes arrières-petits-enfants ! et qu'on laisse entrer tous les domestiques !

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

En ce qui concerne l'extérieur, il sera très-prudent, et affirmera que le plus grand désir des opportunistes est de conserver les relations les plus amicales avec l'Allemagne.

On écrit de Constantine, 2 octobre :

« La caravane parlementaire continue le cours de ses promenades, quoique un peu contrariée par la pluie.

» Partout, les autorités civiles font du zèle et organisent l'enthousiasme. Les musiques militaires, par ordre, jouent la Marseillaise à satiété.

» Aujourd'hui, banquet à Philippeville. »

Le 29 Septembre.

Comme nous l'avons dit déjà, quatorze banquets légitimistes ont eu lieu lundi soir dans les divers arrondissements de Paris.

Environ 6,000 personnes y ont pris part. Un grand nombre d'invités qui se sont présentés à la dernière heure ont été refusés, faute de place.

Bornons-nous à une simple nomenclature des réunions, dans lesquelles on a célébré à Paris l'anniversaire de la naissance du comte de Chambord.

Au café Corazza (Palais-Royal), président M. le comte de Cheigné, 300 convives.

A la Tour-d'Argent, quai de la Tournelle, 80 convives, président M. Duhoux-d'Argicourt.

A l'hôtel de Bretagne, rue Cassette, 420 convives, président marquis d'Auray.

Restaurant Blot, rue de Lille, président comte de Charencey ; un grand nombre d'ouvriers et d'employés parmi les convives.

Chez M. Fauvage, boulevard Montparnasse, 30 convives.

Restaurant Ledoyen (Champs-Élysées), 440 convives, président baron de Moras-sin.

Avenue Saint-Mandé, 300 convives, présidents MM. de la Martinière, Wolff et Par-rain.

Café du Cercle (Passy), 450 convives, président baron de Vaux-Tassillon.

A Montmartre, à l'avenue de Wagram, à la barrière d'Italie, etc., banquets auxquels assistaient un très-grand nombre d'ouvriers.

L'adresse suivante à M. le comte de Chambord a été lue à peu près à la même heure dans tous les banquets :

« Monseigneur,

» Le 15 juillet dernier, nous étions réunis pour célébrer la fête du roi.

» Un même cri de fidélité et d'espérance est alors sorti de tous nos cœurs, et vous avez bien voulu recevoir ces hommages avec une auguste bienveillance.

» Aujourd'hui, Monseigneur, c'est pour fêter l'anniversaire de votre naissance que nous sommes encore rassemblés : et nous ne saurions oublier à cette heure que le 29 septembre 1820, Henri-Dieudonné, duc de Bordeaux, fut salué tout à la fois l'enfant de France et de l'Europe entière.

» Pendant la royauté manque encore à la France, et par là même la France à l'Europe.

» Nous ne sommes pas des politiques, nous sommes simplement des travailleurs faisant acte de raison et de patriotisme, et pénétrés de toutes les nécessités du salut social, nous attendons le roi afin qu'il vienne étendre sur la France et sur nous les abris protecteurs d'une souveraineté légitime et puissante.

» Merci donc, Monseigneur, d'avoir fait justice de ceux qui prétendaient sans cesse exploiter la crédulité publique et d'avoir répété une fois encore que vous seriez au milieu de nous quand sonnera l'heure de Dieu.

» Vous avez dit : « Je le veux » ; et ce mot seul a fait tressaillir la France.

» Nous souffrons, Monseigneur, la confiance s'éloigne et le travail diminue à mesure que les charges s'accroissent.

» Nous voyons aussi s'évanouir nos plus chères libertés, et c'est un outrage qui révolte la dignité de nos consciences comme notre honneur de père de famille. Mais, dans cette lutte de tous les jours, nous sommes soutenus par les promesses du royal héritier de

saint Louis, car il sera le grand justicier de son peuple.

» Que Dieu nous entende, Monseigneur, qu'il exauce nos vœux, qu'il nous rende enfin ce père et ce roi qui « ne connaît pas d'ennemis, » qui « n'a de fortune à refaire que celle de la France. » Déjà nos cœurs et nos bras sont à lui, qu'il en dispose comme de ceux de ses meilleurs et plus fidèles sujets. »

La lecture de cette adresse a été fréquemment interrompue par les cris de : *Vive le roi !*

LE 29 SEPTEMBRE EN PROVINCE.

En province, l'élan n'a pas été moins grand. Des messes ont été célébrées à Perpignan, Sainte-Anne-d'Auray, Angers, Lille, Arras, Clermont-Ferrand, Laval, Château-gontier, Mayenne, Nantes, Le Mans, Moulins, Caen, Bayeux, Lisieux, Bourg, Nancy et beaucoup d'autres villes.

A Perpignan, banquet de 650 personnes ; à Marseille, plusieurs banquets ; à Sainte-Anne-d'Auray, réunion de 1,200 personnes, discours de M. le comte de Lambilly ; à Bordeaux, banquet de 1,200 couverts, discours de M. de Carayon-Latour ; à Montauban, banquet de 300 couverts ; à Lille, 500 convives ; à Lyon, aux Brotteaux, banquet de 150 ouvriers ; à Limoges, banquet de 250 personnes, industriels, commerçants et ouvriers ; à Châlons-sur-Saône, banquet de 500 couverts ; à Dijon, 250, discours de M. Mayol de Luppé ; à Niort, 300 convives ; à Bourg, 400 ; à Troyes, 200 ; à Clermont, Nancy, Charolles, Montpellier, Béthune, Agen, Montmorillon, Tours, etc., etc.

Ces nombreux banquets n'ont été l'occasion, nulle part, d'aucun désordre. Partout, il y a eu des discours, et certains ont été fort remarquables.

Toute la presse française s'en occupe plus ou moins. Tous les journaux conservateurs, qu'ils soient un peu républicains, comme la Liberté, ou résolument impérialistes, comme le Pays, parlent avec la plus grande déférence et le plus profond respect de la personne de M. le comte de Chambord ; mais ils sont loin de partager les illusions de ses partisans.

« Il n'est guère probable, dit l'Indépendant d'Indre-et-Loire, que la France doive voir un jour la restauration de la monarchie traditionnelle, et il est douteux que les efforts tentés par les légitimistes puissent hâter ce résultat. Mais, en France, tout arrive, et, en politique, il faut toujours laisser une part pour l'imprévu. Qui eût pu croire, il y a dix ans, que la France deviendrait un jour la proie de quelques buveurs de chopes et d'une pincée de culottes de pipes ? Cependant, c'est arrivé. Par conséquent, l'avènement au trône d'un prince universellement respecté n'est pas absolument impossible ; mais ce ne sont ni des manifestations comme celles de lundi, ni des articles de journaux, qui hâteront ce résultat. De tels efforts, dans les conditions où se trouvent placées aujourd'hui les espérances légitimistes, restent stériles ou deviennent nuisibles.

» Quant à la République, elle va cahin-caha. Nous sommes tous d'accord sur ce point ; mais ce ne sont pas les légitimistes qui la renverseront. Ses véritables ennemis, ses plus redoutables adversaires, — ce sont les républicains eux-mêmes. Il est facile, dès aujourd'hui, de constater que les cris hostiles au gouvernement sont lancés par les républicains. En effet, à côté des brail-lards stylés qui, sans savoir ce qu'ils disent, crient : « Vive l'article 7 ! » aux oreilles ministérielles, — il y a les républicains qui hurlent : « Vive l'amnistie plénière ! » Ceux-ci sont les plus nombreux. Il y a encore les masses compactes de républicains (si l'on peut nommer ainsi ceux qui regrettent aujourd'hui d'avoir donné leurs voix aux 363) qui gardent un morne silence sur le passage des ministres. Ce silence est d'un mauvais présage. Il y a d'ailleurs longtemps qu'on a dit, ou à peu près : « Le silence est la condamnation des... Républiques. »

Le discours que M. Numa Baragnon a prononcé au banquet du 29 septembre a été immédiatement télégraphié à New-York par le correspondant du Herald. La dépêche a, dit-on, coûté 45,000 fr., mais le discours paraissait à New-York en même temps qu'à Paris.

Les journaux américains savent faire grandement les choses, mais ce fait ne démontre-t-il pas l'importance que l'étranger attache au réveil monarchique ?

Etranger.

ALLEMAGNE. — Berlin, 4^o octobre. — M. de Bismark a déclaré au prince Orloff qu'il n'a rien été négocié à Vienne contre la Russie.

— On lit dans le Tageblatt, de Berlin : « Nous apprenons que M. Waddington a fait savoir, à Berlin et à Vienne, que l'on aurait tort, dans les cercles politiques, de prendre au sérieux, sous un rapport quelconque (irgendwie), son collègue M. Lepère. » Et les autres ?

ANGLETERRE. — La prise de Caboul, qui ne saurait être douteuse, ne terminera pas malheureusement la campagne afghane.

On reçoit des nouvelles de plus en plus inquiétantes de l'irritation des tribus du Nord-Est et du Nord-Ouest de l'Emirat, et, d'après des instructions reçues du ministre des Indes, le vicomte Cranbrook, lord Lytton, vice-roi des Indes, fait tous les préparatifs nécessaires pour diriger un corps expéditionnaire sur Herat. La Perse a reçu très-péremptoirement le conseil d'observer la plus stricte neutralité sous peine de disparaitre de la carte asiatique. Des ouvertures ont même été faites au khan de Khélat pour arrondir son territoire au détriment de l'empire persan.

— Les journaux nous apprennent la mort de sir William Rowan, l'un des cinq maréchaux anglais. Il assistait à la bataille de Waterloo, à l'âge de 14 ans.

ESPAGNE. — Le collier de la Toison-d'Or que portait le Prince impérial vient de faire retour au ministère des affaires étrangères de Madrid. On sait que, conformément aux statuts de l'ordre, les insignes de la Toison-d'Or n'appartiennent jamais au titulaire et doivent être restitués au chapitre après le décès du chevalier.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Toujours l'ère de prospérité ! Il y a quinze jours, tout à coup un impôt de 8 centimes a été appliqué sur la piquette que préparent les ouvriers avec du raisin sec ou autres fruits. Par ce seul fait, leur boisson a doublé de valeur.

Aujourd'hui le pain est augmenté de 20 centimes par 6 kilogrammes. Pour peu que cette progression ascendante continue, nous arriverons infailliblement à la vie à bon marché tant promise par les républicains.

D'un autre côté, les bestiaux ont beaucoup baissé de valeur, c'est un fait constant ; mais la viande de boucherie ne diminue pas. A quoi cela tient-il ?

M. Beullard, sous-intendant militaire à Saumur, est nommé en la même qualité au camp de Châlons.

Il est remplacé par M. Dauvergne, sous-intendant militaire de 2^e classe.

M. le ministre Tirard vient d'adresser à l'Académie des Sciences une lettre dans laquelle il signale à cette assemblée la falsification qui consiste à mélanger, dans le Midi, des huiles de natures diverses aux huiles d'olives.

Cette falsification prend depuis quelque temps de telles proportions que le ministre est venu prier l'Académie d'examiner et de faire connaître les moyens pratiques qui lui paraîtront pouvoir être utilement adoptés pour la reconnaître.

Le chauffage des wagons sur les chemins de fer de l'Etat. — L'année dernière, l'administration des chemins de fer de l'Etat avait promis d'inaugurer sur les lignes, à l'entrée de l'hiver 1879-1880, le chauffage des voitures de toutes classes.

Cette promesse est réalisée. En effet, dans toutes les gares principales, on s'occupe d'établir en ce moment les appareils nécessaires, et les compartiments seront pourvus prochainement de deux bouillottes chacun, renouvelées toutes les trois heures environ.

L'appareil que l'on installe à Angoulême est destiné à entretenir le chauffage de 300 bouillottes par jour, nombre normal nécessaire pour le service courant. Il va sans dire que si les circonstances l'exigeaient, ce nombre serait augmenté dans la proportion des besoins.

Les voyageurs n'auront donc plus à redouter les rigueurs du froid dans les voitures de l'Etat.

Champigny-le-Sec. — Nous avons encore à enregistrer un nouvel accident produit par les armes à feu. Samedi soir, M. Alexandre Jannet, propriétaire à Champigny-le-Sec, revenait des champs avec un de ses amis. Il aperçut sur le seuil de la porte un fusil laissé par mégarde à travers des branches de noyer. Il voulut l'enlever pour le déposer en lieu plus sûr et le saisit par le canon. Mais un branchage fit jouer la batterie, et toute la décharge traversant la paume de la main gauche de M. Jannet, s'en vint sortir à l'extrémité de l'avant-bras en labourant affreusement les chairs. M. Delloy, médecin, s'est empressé d'accourir à la première nouvelle de l'accident. Il espère que les conséquences en seront moins graves qu'on ne l'avait craint tout d'abord. (J. de la Vienne.)

BAUGÉ.

On annonce de Baugé la disparition de M. Landelle (Casimir), âgé de 31 ans, percepteur pour le canton de Noyant.

M. Landelle est activement recherché. (Union de l'Ouest.)

Seiches. — Le troisième auteur de la tentative d'assassinat de Seiches, arrêté samedi matin, est un nommé Armand Berthoud, domestique, né à Beauquet (Calvados).

Interrogé par les gendarmes, il a tout d'abord essayé de nier. Mais reconnu par diverses personnes qui l'avaient vu les jours précédents en compagnie des deux autres, il a bientôt été forcé d'avouer son identité. (Patriote.)

LA FLÈCHE.

On annonce la mort de M. le lieutenant-colonel Paillot, décédé à La Flèche. M. de Paillot commandait le 74^e régiment territorial d'infanterie.

POITIERS.

Le général de Galliffet était avant-hier à Poitiers. Il était arrivé dans la journée pour inspecter les réservistes du 125^e qui étaient rangés en bataille dans le camp de la Madeleine.

Le commandant du 9^e corps d'armée a paru très-satisfait de la tenue de ces jeunes soldats qui ont défilé devant lui avec un ensemble remarquable.

NIORT.

Le Conseil municipal de Niort vient de faire enlever les bancs et les pupitres qui avaient été fournis par la ville aux écoles congréganistes de Niort.

Vous croyez que ces bancs et ces pupitres sont destinés aux écoles laïques? Point du tout. La municipalité en a fait faire de neufs, aux frais des contribuables, pour ces écoles. Ce vieux mobilier est destiné à pourrir dans un coin. Mais son enlèvement avait un but: c'était de faire croire que les écoles congréganistes ne continueraient plus leurs cours.

C'est une vilaine manœuvre. Les écoles congréganistes continueront à fonctionner, et comme les élèves y sont traités avec la plus grande sollicitude, et que la morale qu'on leur enseigne convient parfaitement aux parents, elles seront suivies par un grand nombre d'élèves.

L'instruction y sera gratuite, très-bonne, et dans les meilleures conditions. Aussi pourront-elles dire aux conseillers municipaux:

« Citoyens, les gens que vous tuez se portent très-bien. »

Qui s'en trouvera mal? ce seront les finances de la ville; mais les octrois ne sont-ils pas créés pour satisfaire les fantaisies des conseillers radicaux? On sait avec quelle rigueur ils sont appliqués depuis quelques mois.

LUÇON.

Le Conseil municipal de Luçon (Vendée)

a reçu jeudi dernier dans les salons de l'Hôtel-de-Ville M. le général de Cisse, commandant du 11^e corps d'armée, et les généraux et officiers placés sous ses ordres. Le maire de Luçon a bu au Président de la République, à l'armée française et au général de Cisse. Répondant à ce toast, le général de Cisse a dit que l'armée représentait la force, mais une force qui n'est et ne sera jamais qu'au service de la loi et de la Constitution.

Théâtre de Saumur.

SAMEDI 4 octobre 1879.

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE
Par la Compagnie des Tournées Littéraires et Dramatiques.

(M. DORNAY, directeur; M. NOIROX, administrateur).
Avec le concours de MM. Fabregues, Perrier, Dherbilly, Delille, M^{lle} Constance Meyer, artistes du théâtre de la Porte-Saint-Martin, MM. Lacaillié, Tony Seiglet et Alexandre fils, artistes du théâtre de l'Ambigu.

LES EXILÉS

Pièce à grand spectacle, en 8 actes, de MM. E. Nus et Lubomirski (jouée en 1877 au théâtre de la Porte-Saint-Martin).

Costumes nouveaux identiques à ceux du théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Au 6^e tableau, INCENDIE réglé par M. Ruggieri. Entre le 6^e et le 7^e tableau, il y aura un entr'acte de 20 minutes pour la pose du décor du COMBAT SUR LES RIVES DE L'ANGARA.

La représentation sera terminée avant minuit.

Bureaux à 7 h.; rideau à 7 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

LUNDI 6 octobre 1879.

Début de la troupe d'opéra sous la direction de M. E. CHAVANNES.

SI J'ÉTAIS ROI!

Opéra-comique en 3 actes
et 4 tableaux, paroles de MM. Dennery et J. Brésil, musique d'Adolphe ADAM.

Distribution. — Zéphoris, pêcheur, M. Gense; Mossoul, roi de Goa, M. Rougé; Kadoor, M. Sureau; Piféar, M. Delersy; Zizel, M. Letellier; Atar, M. Constant; le médecin, M. Ludovic; un nègre, M. Jules; Neméa, M^{me} Naddi-Vallée; Zélide, M^{lle} Boulangéot.

Pêcheurs, pêcheuses, seigneurs et dames de la cour de Goa, gardes, brahmes, esclaves nègres, etc.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 septembre 1879.

NAISSANCES.

Le 1^{er}. — Jeanne-Amélie Torsaud, rue du Portail-Louis.

Le 3. — Lucien Frobot, place de la Gare.

Le 7. — Louise Crochu, rue de la Visitation. — Gustave Louis, rue des Bouchers.

Le 11. — Charles Maillochon, rue Saint-Nicolas.

Le 13. — Alfred-Lucien Cavalier, rue Beaurepaire. — Olympe-Henriette Optat, rue des Paiens. — Marie-Antoinette Lafrelé, rue du Roi-René.

Le 14. — Gaston Chasle, rue Saint-Nicolas.

Le 16. — Célestine-Germaine Joulain, rue de la Croix-Verte. — Paul-Marie-Albert Le Grip, rue de Poitiers. — Augustine Saulais, rue de Fenet.

Le 19. — Marguerite Salmon, rue Grati-gné.

Le 20. — Marie Bouchet, à l'Hospice. — Auguste Guilcher, à l'Hospice. — Marie Barbier, à l'Hospice.

Le 21. — Julie-Sophie-Hélène Schor, à l'École de cavalerie. — Marguerite-Marie-Louise Clémence Brisson, rue Saint-Nicolas. — Jeanne Fourcoz-Coyat, rue de la Petite-Bilange. — Germaine-Clémence-Marie-Julie Rambourg, rue Basse-Saint-Pierre.

Le 27. — Baptiste Marcadeux, rue du Pressoir-Saint-Antoine. — Berthe Guinat, à l'Hospice. — Joseph-Auguste-Emile-Roger Javaud, rue Saint-Jean.

Le 28. — Nellia Coget, rue de la Fidélité.

MARIAGES.

Le 1^{er}. — Urbain-Alexandre-Charles-Emanuel Rocher, négociant, a épousé Caroline-Augustine Pichat, sans profession, tous deux de Saumur. — Victor Blandin, champagneur, a épousé Marie-Louise Rivière, couturière, tous deux de Saumur.

Le 15. — Jean Savarit, charron, a épousé Marie-Ernestine Gauron, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

Le 4. — Gustave-Désiré Roger, 8 mois, rue des Capucins. — Marie-Françoise Pomman, 2 mois, rue des Capucins.

Le 5. — Léontine-Joséphine Tendron, sans profession, 37 ans, épouse Edmond Naples, rue d'Orléans.

Le 8. — Auguste Caillé, propriétaire, 65 ans, pensionnaire, à l'Hospice.

Le 10. — Pierre-René Boutin, cordonnier, 73 ans, rue Saint-Nicolas. — Louis-Pierre Bardin, tisserand, 77 ans, à l'Hospice.

Le 12. — Jean-Séraphin-Antoine Girardin, 8 ans, rue du Marché-Noir.

Le 13. — Jacques Cisterne, chapelier, 49 ans, à l'Hospice.

Le 14. — René Boucher, journalier, 74 ans, à l'Hospice. — Alexis Proust, couvreur, 56 ans, à l'Hospice. — Jeanne Toussaint, sans profession, 73 ans, épouse Pierre Maréchal, rue de la Croix-Verte.

Le 16. — Rose Milleteau, sans profession, 55 ans, épouse Onésime Chartrain, rue de Fenet. — Jeanne Devant, journalière, 70 ans, épouse Jean Delaveau, rue de la Croix-Verte.

Le 19. — Laure Normand, sans profession, 78 ans, veuve Célestin d'Espinau, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 22. — Adrien-Auguste Picard, 1 mois, rue de la Petite-Douve. — Louise Sève, sans profession, 55 ans, veuve Barthélemy, rue Nationale. — Augustine Saulais, 8 jours, rue de Fenet.

Le 23. — Auguste Delbut, propriétaire, 68 ans, rue de l'Hermitage. — Marie Barbier, 3 jours, à l'Hospice.

Le 25. — Joseph-Julien Dhommée, tailleur, 70 ans, à l'Hospice.

Le 28. — Victor-Edmond Duperray, 2 ans, rue Haute-Saint-Pierre. — Alfred Antoine, aide-vétérinaire stagiaire, 23 ans, à l'Hospice.

Le 29. — Lucien Frobot, 26 jours, place de la Gare. — Blanche-Aurélien Gaschet, 1 an, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 30. — Charles Chère, rentier, 83 ans, rue de la Cocasserie.

Faits divers.

Le prix du gibier à Paris. — Ah! que nous sommes loin des temps heureux où la perdrix et la caille se multipliaient dans nos plaines de la Beauce!

Sous le règne d'Henri IV, une perdrix coûtait quinze sols.

Plus tard, sous Charles X, on payait une paire de cailles grasses 20 sous.

Aujourd'hui, le plus maigre perdreau coûte autant qu'une heure de fiacre après minuit.

Pour avoir un lièvre potable, il faut dépenser autant que pour conduire toute une famille dans une baignoire des Fantaisies-Parisiennes!

Voici, en effet, les derniers cours de la halle au gibier:

Le perdreau rouge, 4 francs.

Le perdreau gris, de 4 fr. 50 à 5 fr.

La caille grasse, de 4 fr. 25 à 4 fr. 75.

Le lièvre de pays, de 10 à 12 fr. 50.

Et dire que dans quelques semaines les prix seront encore plus inabornables!

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est dépositaire du *Spasalgique-Maréchal*. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Le Mardi 7 Octobre 1879

Souscription à 1,800,000 OBLIGATIONS

Foncières de 500 fr. 3 0/0

AVEC LOTS

REMBOURSABLES EN 60 ANS

PRIX D'ÉMISSION: 490 FRANCS

Payables: 20 fr. en souscrivant le 7 octobre 1879.

30 à la délivrance des titres.

30 du 1^{er} au 15 février 1880.

50 du 1^{er} au 15 avril 1880.

50 du 1^{er} au 15 octobre 1880.

50 du 1^{er} au 15 avril 1881.

50 du 1^{er} au 15 octobre 1881.

50 du 1^{er} au 15 avril 1882.
50 du 1^{er} au 15 octobre 1882.
50 du 1^{er} au 15 avril 1883.

Total: 490 fr. avec faculté d'anticipation totale, après la répartition.

LOTS:

2,160,000 francs par an. 6 tirages, les 5 janvier, 5 mars, 5 mai, 5 juillet, 5 septembre, 5 novembre. A chaque tirage:

1 obligation remboursée par . . . 100,000 fr.
1 autre obligation remboursée par 100,000 »
1 obligation remboursée par . . . 25,000 »
2 obligations remboursées par
10,000 francs, soit . . . 20,000 »
5 obligations remboursées par
5,000 francs, soit . . . 25,000 »
90 obligations remboursées par
1,000 francs, soit . . . 90,000 »

soit 100 lots par tirage pour . . . 360,000 fr. et 600 lots par année, comprenant 12 lots de 100,000 fr.

Le premier tirage aura lieu le 5 janvier 1880.

Les fonds provenant de l'Emprunt sont destinés à faire des prêts hypothécaires, soit à des emprunteurs nouveaux, soit aux emprunteurs actuels qui désireront rembourser leur dette par anticipation afin d'en contracter une nouvelle à des conditions plus avantageuses.

La conversion des emprunts anciens devant entraîner nécessairement dans un court délai le remboursement des Obligations foncières de 500 francs 5 0/0 en ce moment en circulation, la Société désire, comme elle l'a fait dans l'emprunt communal, donner un témoignage de sa bienveillance aux porteurs de ces Obligations en leur facilitant l'échange de leurs titres contre ceux de l'emprunt nouveau.

Un droit de préférence leur est accordé dans la souscription. — 1,100,000 titres du présent emprunt leur sont réservés.

Les porteurs et titulaires de ces Obligations qui prendront part à la souscription recevront, sans aucune réduction, pour chaque titre ancien, un titre nouveau entièrement libéré et portant jouissance du 1^{er} novembre 1879, plus une soulte de 22 francs par Obligation si le coupon du 1^{er} novembre prochain est joint au titre, ou de 10 francs si le coupon est détaché.

L'ensemble des Obligations foncières de 500 francs 5 0/0 avec lots offertes au Public sera formé:

1^o de 700,000 Obligations;

2^o du solde des 1,100,000 autres Obligations indiquées ci-dessus, par lesquelles les porteurs et titulaires des Obligations foncières de 500 francs 5 0/0 n'auraient pas usé de leur droit de préférence.

Les Obligations seront numérotées de 1 à 1,800,000 et formeront 180 séries de 10,000 titres. — Dans le cas où les remboursements anticipés des prêts hypothécaires, en représentation desquels l'Emprunt est émis, seraient supérieurs à l'amortissement normal de cet Emprunt, le Crédit Foncier rachètera au pair, à la suite d'un tirage spécial, une ou plusieurs séries du présent Emprunt, afin de maintenir, conformément à l'article 76 de ses Statuts, l'équilibre entre le montant des Obligations en circulation et le montant des créances hypothécaires. Les Obligations ainsi rachetées continueront à concourir aux tirages et pourront être émises de nouveau après réalisation d'autres prêts hypothécaires.

La répartition sera faite selon le système adopté pour l'Emprunt communal récemment émis et sera annoncée le 31 octobre au plus tard.

Les intérêts des obligations sont payables à Paris, au Crédit Foncier; dans les départements, dans toutes les Recettes des finances, les 1^{er} mai et 1^{er} novembre.

La Souscription sera ouverte le mardi 7 octobre 1879,

A PARIS: au Crédit Foncier de France, rue Neuve des Capucines, 19, de 8 heures du matin à 6 heures du soir;

DANS LES DÉPARTEMENTS: chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux; Chez MM. les Receveurs particuliers des Finances.

La Souscription sera close le même jour.

On peut souscrire dès à présent par correspondance en envoyant sous pli recommandé soit des Obligations foncières de 500 francs 5 0/0, soit 20 francs par Obligation souscrite.

VIENT DE PARAÎTRE

à la Maison du PONT-NEUF
Rue du Pont-Neuf, No 4, No 4 bis, No 6, No 8 et No 10
PARIS

Pour la Saison d'Hiver 1879-80

Le CATALOGUE le plus complet des vêtements pour

HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

avec toutes les gravures de modes (dernière création)

et les moyens de prendre les mesures soi-même.

6 SÉRIES EXTRAITES DU CATALOGUE:

VESTON Grande mousseline, double tartan, très soigné. 16 fr.

ULSTER Draperie tricotée, reversible, col pélerin, poches manchon. 19 fr.

19 fr.

L'ELBEUF Superbe Vêtement complet, draperie chevrot, double tartan. 29 fr.

29 fr.

PARDESSUS Draperie mousseline, double tartan, col retour. 19 fr.

ULSTER Nouveau modèle riche draperie, triple cravate, double entièrement tartan, large col pélerin, poches manchon. 29 fr.

29 fr.

PARDESSUS Pour Enfants. Draperie tricotée, doubles chaudement. 8 fr.

8 fr.

Expédition franco dans toute la France à partir de 25 fr.

Tout vêtement expédié ne convenant pas, l'argent en est retourné de suite.

ADRESSER LES DEMANDES AU DIRECTEUR DE LA

Maison du PONT-NEUF, Paris

LA MAISON N'A PAS DE SUCCURSALE

**VUE GÉNÉRALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

Par M. MOLLY.

Ce magnifique plan lithographique est mis en vente au prix de 4 fr., à Saumur, chez tous les libraires.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purgés et sans frais,
par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fébrile en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Bédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Curé N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BONNET, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Curé N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheyssoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.		10 h. 30 matin.		10 h. 54 matin.	
8 10 —				9 15 soir.	
1 35 soir.		4 50 soir.			
4 55 —		11 35 —			
7 40 —					

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 30 matin.		8 h. 52 matin.		9 h. 48 matin.	
10 45 —		5 14 soir.		6 35 soir.	
12 15 soir.		3 35 —		4 15 —	
6 45 —		10 22 —		11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 OCTOBRE 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	83	40	»	»	»	»	»	720	»	»	»
3 % amortissable	85	03	»	»	»	»	»	1183	»	»	»
4 1/2 %	113	85	»	»	»	»	»	575	»	»	»
5 %	118	50	»	»	»	»	»				
Obligations du Trésor	512	»	»	»	»	»	»				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	336	»	»	»	»	»	»				
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	515	»	»	»	»	»	»				
— 1865, 4 %	530	»	»	»	»	»	»				
— 1869, 3 %	410	50	»	»	»	»	»				
— 1871, 3 %	405	»	»	»	»	»	»				
— 1876, 4 %	530	»	»	»	»	»	»				
— 1876, 4 1/2 %	529	»	»	»	»	»	»				
Banque de France	3350	»	»	»	»	»	»				
Comptoir d'escompte	890	»	»	»	»	»	»				
Crédit agricole	»	»	»	»	»	»	»				
Crédit Foncier colonial	510	»	»	»	»	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 f.	1110	»	»	»	»	»	»				
Obligations foncières 1877	383	50	»	»	»	»	»				
Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	730	»	»	»	»	»	»				
Crédit Mobilier	700	»	»	»	»	»	»				
Crédit foncier d'Autriche	761	»	»	»	»	»	»				
Est	740	»	»	»	»	»	»				
Paris-Lyon-Méditerranée	1170	»	»	»	»	»	»				
Midi	857	50	»	»	»	»	»				
Nord	1475	»	»	»	»	»	»				
Orléans	1189	75	»	»	»	»	»				
Ouest	781	25	»	»	»	»	»				
Compagnie parisienne du Gaz	1347	50	»	»	»	»	»				
C. gén. Transatlantique	663	»	»	»	»	»	»				

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers)	
8 — 56 — — — — — omnibus-mixte.	
1 — 35 — — — — — soir, —	
3 — 33 — — — — — express.	
7 — 15 — — — — — omnibus.	
10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — — — — — omnibus.	
9 — 50 — — — — — express.	
12 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.	
10 — 38 — — — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 5 octobre 1879, à midi,
Aux Rosiers, en l'étude de M^e COURTOIS, notaire,

675 PIEDS D'ARBRES

Essences de peupliers, d'aulnes, léards, chênes et noyers.

- 1^{er} LOT. — Cinquante-neuf pieds de peupliers et un pied d'aulne, plantés sur le chemin de Porteau, commune des Rosiers, marqués des numéros 1 à 60. 60
- 2^e LOT. — Soixante pieds de peupliers, sur le même chemin, marqués des numéros 61 à 120. 60
- 3^e LOT. — Soixante-trois pieds de peupliers, sur le même chemin, marqués des numéros 121 à 183. 63
- 4^e LOT. — Soixante-quinze pieds de peupliers, sur le chemin de l'Aupin, commune des Rosiers, marqués des numéros 1 à 75. 75
- 5^e LOT. — Quatre-vingt-treize peupliers, sur le chemin des Brettes, commune des Rosiers, marqués des numéros 1 à 93. 93
- 6^e LOT. — Quatre-vingt-quatorze pieds de peupliers, sur le chemin de la Ligne, commune des Rosiers, marqués des numéros 1 à 94. 94
- 7^e LOT. — Cent quinze pieds de peupliers, sur le même chemin, au couchant, marqués des numéros 1 à 115. 115
- 8^e LOT. — Cinquante-six pieds de peupliers, sur le chemin de Montcoilliers, commune des Rosiers, marqués des numéros 1 à 56. 56
- 9^e LOT. — Quarante pieds de peupliers, sur le même chemin, marqués des numéros 57 à 94. 40
- 10^e LOT. — Dix pieds de peupliers-léards, en face la ferme de Mauzé, commune de Saint-Clément, au pied du talus de la route nationale, marqués des numéros 1 à 10. 10
- 11^e LOT. — Trois chênes à haute lige, sur le pré de la ferme des Boires, commune des Rosiers, au pied du talus nord de la route nationale. 3
- 12^e LOT. — Six noyers, plantés dans la vigne de la ferme des Boires, commune des Rosiers. 6

TOTAL. 675

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e COURTOIS.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE TRÈS-BELLE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4,

Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOUTIER, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

A LOUER

GRANDS ET VASTES MAGASINS

BELLE CAVE

Pouvant servir de magasin.

Place du Roi-René.

S'adresser à M. PICHAT. (54)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

VENTE

CHEVAUX RÉFORMÉS

Provenant de l'École de cavalerie.

Le samedi 4 octobre 1879, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, sur la place du Chardonnet, à Saumur, à l'adjudication de trente-quatre chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie. Prix payable au comptant, plus 8/0 pour les frais.

Le Receveur des Domaines, L. PALUSTRE. (502)

LA CHASSE EST INTERDITE sur la Terre de la Presaye, commune de Vivy. (498)

MAISON ABEL PILON

Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur
LIBRAIRE-ÉDITEUR

CINQ FRANCS PAR MOIS

EXTRAIT DU CATALOGUE	EXTRAIT DU CATALOGUE
Dictionnaire de P. Larousse avec SUPPLÉMENT qui vient de paraître. 16 volumes brochés.	600
Dictionnaire de Littré et Supplément. Édition Hachette. 5 volumes brochés.	112
Dictionnaire d'Histoire naturelle, par d'ORBIENY. Nouvelle édition. 28 volumes de texte et 3 volumes contenant 340 planches soigneusement coloriées à la main.	480
Dictionnaire de Chimie pure et appliquée de WURZ. 5 volumes. Ouvrage terminé.	90
Histoire de France et de la Révolution, par MICHELET. Nouvelle édition accompagnée de 200 gravures hors texte. 28 volumes.	196
Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des colonies. 106 cartes in-f° coloriées, gravées sur cuivre, accompagnées d'un texte contenant la matière de 10 vol. in-8°. 2 volumes richement reliés.	125
Grand Atlas universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio reliées en un volume.	90
Le Règne végétal. 9 volumes texte et 8 volumes atlas, contenant 3,000 dessins finement coloriés. Prix, monté sur onglet.	800

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

INJECTION BROU

Hygiénique, Infaillible et Préserve. — La seule guérissant sans lui rien adjoindre. 30 ans de succès. — Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies de l'univers et, à Paris, chez J. FERRE, Pharmacien, 102, rue Richelieu, Successeur de BROU.

M^e AUBOYER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

M^e MAURICEAU, huissier-audencier à Saumur, demande un petit clerc.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

NOUVEAUTÉS

M. GABORIT demande un apprenti.

VICHY

Plus de Mauvaises Digestions

Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Céléstins, de Vichy. Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. Fine Champagne anti-diabétique et préservative. (36)

L'ASSURANCE FRANÇAISE

Compagnie anonyme à Primes fixes

CONTRE LES

ACCIDENTS CORPORELS ET MATÉRIELS

Capital : UN MILLION.

Directeur général : M. C. FONTENILLES.

SIÈGE SOCIAL : 12, rue de Châteaudun, PARIS.

Directeur particulier pour la région : M. LE GRIP, avenue du Champ-de-Foire, 4, SAUMUR;

Agent : M. RAIMBAULT, rue Beaurepaire.

ON DEMANDE DES AGENTS dans les chefs-lieux de cantons et communes importantes. (343)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.